EUCO 26/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 décembre 2020 Enregistré à la Présidence du Sénat le 2 décembre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil européen portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne



Bruxelles, le 27 novembre 2020 (OR. en)

EUCO 26/20

INST 266 UEM 362

ACTES JURIDIQUES

Objet: DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant nomination d'un membre du

directoire de la Banque centrale européenne

EUCO 26/20 AM/vvs GSC.GIP.1 FR

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL EUROPÉEN

du ...

portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 283, paragraphe 2,

vu la recommandation du Conseil de l'Union européenne¹,

vu l'avis du Parlement européen²,

vu l'avis du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne³,

EUCO 26/20 AM/vvs 1
GSC.GIP.1 FR

_

¹ JO C 338 du 12.10.2020, p. 2.

Avis du 23 novembre 2020 (non encore paru au Journal officiel).

³ Avis du 28 octobre 2020 (JO C 372 du 4.11.2020, p. 11).

considérant ce qui suit:

- (1) M. Yves MERSCH a été nommé membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans, à partir du 15 décembre 2012. Son mandat expire le 14 décembre 2020.
- (2) Il y a donc lieu de nommer un nouveau membre du directoire de la Banque centrale européenne.
- (3) Le Conseil européen souhaite nommer M. Frank ELDERSON, qui, à son avis, remplit toutes les exigences énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

EUCO 26/20 AM/vvs 2

GSC.GIP.1 FR

Article premier

M. Frank ELDERSON est nommé membre	du directoire de	e la Banque central	e européenne pour un
mandat de huit ans, à partir du 15 décembr	e 2020.		

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil européen Le président

EUCO 26/20 AM/vvs 3
GSC.GIP.1 FR